

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°52-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 2 JUIN A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 27 mai 2026

Affichage Mairie : Mercredi 27 mai 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Avenants au marché de travaux de rénovation énergétique de l'école communale « Bernard Clavel » :

Rapporteur : Denis EVAUX

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie en séance le mardi 12 mai 2026, ayant pour ordre du jour :

- **Avis avant validation des avenants pour le marché de rénovation de l'école :**
 - **LOT 1 LCA**
 - **FTM 3 - avenant n°3 d'un montant de 13 403.88 € HT**
 - **FTM 4 - avenant n°4 d'un montant de - 2 985.81 € HT**
 - **LOT 7 LCA**
 - **FTM 6 - avenant n°6 d'un montant de - 17 740 € HT**

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir suivre l'avis de la CAO du 12 mai 2026 en validant les avenants ci-dessus joints à la présente convocation et présentés en séance.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **DE VALIDER les avenants suivants conformément à l'avis de la CAO :**
 - **LOT 1 LCA**

- FTM 3 – avenant n°3 d'un montant de 13 403.88 € HT
- FTM 4 – avenant n°4 d'un montant de - 2 985.81 € HT
- LOT 7 LCA
 - FTM 6 – avenant n°6 d'un montant de - 17 740 € HT

- DIT que Monsieur le Maire est chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

